

Décision

Générale

colonial

Décision n° 990 nommant M. Bouchet pour représenter l'Administration au cours de l'instruction d'une demande d'assistance judiciaire formulée par M. Mohamed Hassan .

n° 990

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 août 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Est nommé pour représenter l'Administration au cours de l'instruction d'une demande d'assistance judiciaire formulée par M. Mohamed Hassan devant le Tribunal civil de Djibouti, pour obtenir des dommages-intérêts contre le Territoire à la suite de l'accident mortel causé à sa tante, Mme Fathma Hassan, par un camion de la Compagnie des Gardes-Cercle, le 29 février 1952 : M. Bouchet, administrateur adjoint, 2e échelon, de la F.O.M.